



Tutelle majeurs protégés pour mon pere

Par **jojo22**, le **18/09/2010** à **15:53**

Bonjour,

Je viens de recevoir une convocation pour une audition auprès du juge des tutelles pour mon père, en vue de sa mise sous protection. Je suis le requérant mais mes frères n'ont pas reçu cette convocation sachant qu'ils n'ont plus aucun contact avec mon père.

Est-ce normal ? Est-ce qu'il n'y aura que moi à cette convocation ?
Comment se passe cet entretien ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement.